

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil tenue le 7 septembre 2021, à 19 h 30, dans la salle Albert-Beaudry de l'édifice Marcel-Robidas, 300, rue Saint-Charles Ouest, Longueuil, sous la présidence de M. Benoît L'Ecuyer.

Présences :

Monique Bastien
Éric Bouchard
Colette Éthier
Steve Gagnon
Michel Lanctôt
Benoît L'Ecuyer
Xavier Léger
Jonathan Tabarah
Tommy Théberge

Autre présence :

Marie-Claude Bérubé, chef d'unité, contrats et commissions

1. OUVERTURE

VL-210907-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

VL-210907-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210907-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la secrétaire de l'arrondissement lit les questions des citoyens qui ont été

reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

Lors de cette période, Mme Gisèle Hamelin dépose un document concernant les démolitions sur la rue Saint-Thomas.

VL-210907-1.4

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL TENUE LE 17 AOÛT 2021

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil tenue le 17 août 2021 à 19 h 30, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

VL-210907-2.1

REMPLACEMENT DE LA CONSULTATION DES CITOYENS, SÉANCE TENANTE, PAR UNE CONSULTATION ÉCRITE DE 15 JOURS PRÉCÉDANT L'ADOPTION DE DÉROGATIONS MINEURES ANNONCÉE AU PRÉALABLE PAR UN AVIS PUBLIC

Il est proposé de remplacer la consultation des citoyens, séance tenante, par une consultation écrite, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public pour les dérogations mineures suivantes :

- Octroi de dérogations mineures au Règlement 01-4501 sur le zonage pour le bâtiment situé au 225, rue Bienville (district du Coteau-Rouge);
- Octroi d'une dérogation mineure au Règlement 01-4501 sur le zonage pour le bâtiment situé aux 965-967, rue De Lorimier (district du Coteau-Rouge);
- Octroi d'une dérogation mineure au Règlement 01-4501 sur le zonage pour le bâtiment situé au 1150, rue Front (district de LeMoyne-de Jacques-Cartier);
- Octroi de dérogations mineures au Règlement 01-4501 sur le zonage pour le 1340, rue Nobert (district des Explorateurs);
- Octroi de dérogations mineures au Règlement 01-4501 sur le zonage pour le 2101, rue Lavallée (district d'Antoinette-Robidoux);
- Octroi de dérogations mineures au Règlement 01-4501 sur le zonage pour le 2100, rue René (district de LeMoyne-de Jacques-Cartier).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210907-2.2

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES LES 5 ET 14 JUILLET 2021 (SD-2021-2608)

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 5 et 14 juillet 2021.

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

VL-210907-4.1

DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'EXERCICE DES POUVOIRS DE DÉPENSER DÉLÉGUÉS À CERTAINS FONCTIONNAIRES (SD-2021-1985)

Il est procédé au dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs de dépenser délégués à certains fonctionnaires, pour la période du 24 mai au 20 juin 2021.

VL-210907-4.2

OCTROI D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE MONTÉRÉGIE POUR LA RÉALISATION DE SES ACTIVITÉS ANNUELLES 2021 (SD-2021-2574)

Il est proposé d'octroyer une subvention de 300 \$ comprenant les taxes, le cas échéant, à l'Association Québec-France Montérégie pour la réalisation de ses activités annuelles 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210907-4.3

OCTROI D'UNE SUBVENTION AU CARREFOUR MOUSSEAU POUR L'ORGANISATION DE LEUR 30E ANNIVERSAIRE (SD-2021-2576)

Il est proposé d'octroyer une subvention de 250 \$ comprenant les taxes, le cas échéant, au Carrefour Mousseau pour l'organisation de leur 30^e anniversaire, qui aura lieu le 9 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210907-4.4

OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA FONDATION HÔPITAL CHARLES-LEMOYNE POUR LEUR DÉFI DES GÉNÉRATIONS 2021 (SD-2021-2586)

Il est proposé d'octroyer une subvention de 500 \$ comprenant les taxes, le cas échéant, à la Fondation Hôpital Charles-LeMoyne pour leur Défi des générations 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210907-4.5

OCTROI D'UNE SUBVENTION À CLUB OPTIMISTE LONGUEUIL INC. POUR LEUR TOURNOI DE GOLF 2021 (SD-2021-2591)

Il est proposé d'octroyer une subvention de 250 \$ comprenant les taxes, le cas échéant, à Club optimiste Longueuil inc. pour leur tournoi de golf qui aura lieu le 3 octobre 2021 au Club de golf Parcours du Cerf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

VL-210907-6.1

RÉSILIATION DU CONTRAT APP-19-028 POUR LA FOURNITURE, LA COLLECTE ET LE TRANSPORT D'UN CONTENEUR ROLL-OFF À ORDURES AU MÉTRO LONGUEUIL (SD-2021-2454)

Il est proposé de résilier le contrat APP-19-028 pour la fourniture, la collecte et le transport d'un conteneur roll-off à ordures au métro Longueuil, adjudgé à GFL environmental inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210907-6.2

ATTRIBUTION DE LA PARTIE DU CONTRAT DP-21-093 POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUX SITES D'APPORT VOLONTAIRE (SD-2021-2559)

Il est proposé d'attribuer la partie du contrat DP-21-093 pour la collecte et le transport des matières organiques aux sites d'apport volontaire, relevant de la compétence de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, pour une période débutant à la date d'émission du bon de commande et prenant fin à la date la plus éloignée entre le 10 octobre 2022 et celle où toutes les quantités prévues au bordereau auront été épuisées, à Derichebourg

Canada Environment inc., pour un montant de 49 631,13 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

Le tout conditionnellement à ce que les dépenses découlant de ce contrat et relevant d'autres arrondissements soient autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

VL-210907-8.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT VL-2021-787 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE, AFIN D'AUTORISER L'USAGE HABITATION TRIFAMILIALE DE STRUCTURE ISOLÉE DANS LA ZONE C24-283 (DISTRICT DE LEMOYNE-DE JACQUES-CARTIER)

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

Il est proposé d'adopter le *Règlement VL-2021-787 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin d'autoriser l'usage habitation trifamiliale de structure isolée dans la zone C24-283 (district de LeMoyne-de Jacques-Cartier).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210907-8.2

ADOPTION DU RÈGLEMENT VL-2021-788 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE, AFIN DE CRÉER LA ZONE H22-420, À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H22-320, ET D'Y AUTORISER DES NORMES PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX HABITATIONS MULTIFAMILIALES (DISTRICT DE LEMOYNE-DE JACQUES-CARTIER)

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

Il est proposé d'adopter le *Règlement VL-2021-788 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de créer la zone H22-420, à même une partie de la zone H22-320, et d'y autoriser des normes particulières applicables aux habitations multifamiliales (district de LeMoyne-de Jacques-Cartier).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210907-8.3

ADOPTION DU RÈGLEMENT VL-2021-789 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE, AFIN D'AUTORISER LA CLASSE D'USAGE C122 – SERVICES DE SOINS AMBULATOIRES DANS LA ZONE C22-085 (DISTRICT DE SAINT-CHARLES)

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

Il est proposé d'adopter le *Règlement VL-2021-789 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin d'autoriser la classe d'usage C122 – Services de soins ambulatoires dans la zone C22-085 (district de Saint-Charles)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210907-8.4

ADOPTION DU RÈGLEMENT VL-2021-790 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE, AFIN DE REVOIR CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) EN LIEN AVEC LA PROTECTION DU COUVERT ARBORESCENT (TOUS LES DISTRICTS)

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

Il est proposé d'adopter le *Règlement VL-2021-790 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de revoir certaines dispositions relatives aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en lien avec la protection du couvert arborescent (tous les districts)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210907-8.5

ADOPTION DU RÈGLEMENT VL-2021-791 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VL-2013-560 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) DU SECTEUR LEMOYNE, AFIN DE REVOIR CERTAINES DISPOSITIONS EN LIEN AVEC LA PROTECTION DU COUVERT ARBORESCENT

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

Il est proposé d'adopter le *Règlement VL-2021-791 modifiant le Règlement VL-2013-560 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur LeMoynes, afin de revoir certaines dispositions en lien avec la protection du couvert arborescent*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210907-8.6

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT VL-2021-792 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H24-179 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C24-243 (DISTRICT DE LEMOYNE-DE JACQUES-CARTIER)

Il est proposé d'adopter le second projet de *Règlement VL-2021-792 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin d'agrandir la zone H24-179 à même une partie de la zone C24-243 (district de LeMoyne-de Jacques-Cartier)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210907-8.7

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT VL-2008-381 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES (SD-2021-2571)

Mme Monique Bastien donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement VL-2008-381 sur les dérogations mineures* sera présenté.

VL-210907-8.8

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT VL-2021-793 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VL-2008-381 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES (SD-2021-2571)

Il est proposé :

1° d'adopter le projet de *Règlement VL-2021-793 modifiant le Règlement VL-2008-381 sur les dérogations mineures*;

2° de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation;

3° de décréter que l'assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement se déroule par consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par avis public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210907-8.9

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT VL-2008-356 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE EN MATIÈRE D'URBANISME (SD-2021-2583)

Mme Monique Bastien donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement VL-2008-356 établissant la tarification applicable en matière d'urbanisme* sera présenté.

VL-210907-8.10

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT VL-2021-794 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VL-2008-356 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE EN MATIÈRE D'URBANISME (SD-2021-2583)

Mme Monique Bastien dépose le projet de *Règlement VL-2021-794 modifiant le Règlement VL-2008-356 établissant la tarification applicable en matière d'urbanisme.*

VL-210907-8.11

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE, AFIN DE CRÉER LA ZONE I21-156 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C21-115 ET D'Y PERMETTRE LES CATÉGORIES D'USAGES BUREAU ET INDUSTRIE DE HAUTE PERFORMANCE AINSI QUE INDUSTRIE LÉGÈRE TOUT EN PRÉCISANT QUE L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR EST PROHIBÉ (DISTRICT DE FATIMA-DU PARCOURS-DU-CERF) (SD-2021-2544)

M. Steve Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement sera présenté pour modifier le *Règlement 01-4501 sur le zonage*, afin de créer la zone I21-156 à même une partie de la zone C21-115 et d'y permettre les catégories d'usages Bureau et industrie de haute performance ainsi que Industrie légère tout en précisant que l'entreposage extérieur est prohibé.

VL-210907-8.12

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT VL-2021-795 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE, AFIN DE CRÉER LA ZONE I21-156 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C21-115 ET D'Y PERMETTRE LES CATÉGORIES D'USAGES BUREAU ET INDUSTRIE DE HAUTE PERFORMANCE AINSI QUE INDUSTRIE LÉGÈRE TOUT EN PRÉCISANT QUE L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR EST PROHIBÉ (DISTRICT DE FATIMA-DU PARCOURS-DU-CERF) (SD-2021-2544)

Il est proposé :

1° d'adopter le premier projet de *Règlement VL-2021-795 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de créer la zone I21-156 à même une partie de la zone C21-115 et d'y permettre les catégories d'usages Bureau et industrie de haute performance ainsi que Industrie légère tout en précisant que l'entreposage extérieur est prohibé (district de Fatima-du Parcours-du-Cerf)*;

2° de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation;

3° de décréter que l'assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement se déroule par consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par avis public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

VL-210907-10.1

OCTROI D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE POUR LE 1249, RUE BERTHIER (DISTRICT DU BOISÉ-DU TREMBLAY) (SD-2021-2093)

Il est proposé d'accorder une dérogation mineure au *Règlement 01-4501 sur le zonage* pour permettre au 1249, rue Berthier, un garage détaché d'une superficie maximale de 52 mètres carrés au lieu de 50 mètres carrés, conditionnellement à ce que trois arbres à grand déploiement soient plantés sur le terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210907-10.2

OCTROI D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE POUR LES 105 ET 107, RUE SAINT-CHARLES OUEST (DISTRICT DE SAINT-CHARLES) (SD-2021-2095)

Il est proposé d'accorder une dérogation mineure au *Règlement 01-4501 sur le zonage* pour permettre aux 105 et 107, rue Saint-Charles Ouest, de n'avoir aucune case de stationnement au lieu d'une case par logement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210907-10.3

OCTROI DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE POUR LES 2093, 2095 ET 2097, RUE LA SALLE (DISTRICT DE LEMOYNE-DE JACQUES-CARTIER) (SD-2021-2096)

Il est proposé d'accorder des dérogations mineures au *Règlement 01-4501 sur le zonage* pour permettre aux 2093, 2095 et 2097, rue La Salle :

- une marge latérale d'une largeur minimale de 3,31 mètres au lieu de 3,50 mètres;
- une allée d'accès d'une largeur minimale de 2,77 mètres au lieu de 3 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210907-10.4

OCTROI D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE POUR LES 2099, 2101 ET 2103, RUE LA SALLE (DISTRICT DE LEMOYNE-DE JACQUES-CARTIER) (SD-2021-2097)

Il est proposé d'accorder une dérogation mineure au *Règlement 01-4501 sur le zonage* pour permettre aux 2099, 2101 et 2103, rue La Salle, une marge latérale d'une largeur minimale de 3,33 mètres au lieu de 3,50 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210907-10.5

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA MODIFICATION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR ET AU REMPLACEMENT DES FENÊTRES DU BÂTIMENT INDUSTRIEL SITUÉ AU 725, RUE DELAGE (DISTRICT DE FATIMA-DU PARCOURS-DU-CERF) (SD-2021-2601)

Il est proposé d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la modification du revêtement extérieur et au remplacement des fenêtres du bâtiment industriel situé au 725, rue Delage, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 18 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210907-10.6

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE ET À LA RÉNOVATION DES FAÇADES DU BÂTIMENT INDUSTRIEL SITUÉ AU 1901, BOULEVARD ROLAND-THERRIEN (DISTRICT DU PARC-MICHEL-CHARTRAND) (SD-2021-2603)

Il est proposé d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'aménagement d'une terrasse et à la rénovation des façades du bâtiment industriel situé au 1901, boulevard Roland-Therrien, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 18 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210907-10.7

NUMÉRO NON UTILISÉ

Remplacée par
VL-220405-10.19

VL-210907-10.8

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À L'ABATTAGE ET LA PLANTATION D'ARBRES, AINSI QU'À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AU 1742, BOULEVARD QUINN (DISTRICT DU COTEAU-ROUGE) (SD-2021-2605)

Il est proposé :

1° d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'abattage d'un arbre de plus de 30 cm de diamètre, à la plantation d'un arbre à grand déploiement et à l'agrandissement du bâtiment commercial de structure isolée situé au 1742, boulevard Quinn, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 18 août 2021;

2° d'exiger, comme condition préalable à la délivrance du permis de construction, le dépôt d'une lettre de garantie monétaire irrévocable ou un chèque certifié représentant 20 % des coûts liés à l'aménagement paysager, à la conservation et la plantation des arbres et à l'aménagement d'une aire de stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210907-10.9

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À L'ABATTAGE ET LA PLANTATION D'ARBRES POUR CONSTRUIRE UNE PISCINE CREUSÉE EN COUR ARRIÈRE AU 315, RUE DE CHÂTEAUGUAY (DISTRICT DE SAINT-CHARLES) (SD-2021-2606)

Il est proposé :

1° d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'abattage d'un arbre de 30 cm et plus de diamètre et à la plantation d'un arbre à grand déploiement pour construire une piscine creusée en cour arrière au 315, rue de Châteauguay, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 18 août 2021;

2° d'exiger, comme condition préalable à la délivrance du permis de construction, le dépôt d'une lettre de garantie monétaire irrévocable ou un chèque certifié représentant 20 % des coûts liés à l'aménagement paysager, à la conservation et la plantation des arbres et à l'aménagement d'une aire de stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210907-10.10

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À L'AJOUT D'UN ÉTAGE ET À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AU 1203, BOULEVARD CURÉ-POIRIER OUEST (DISTRICT DE LEMOYNE-DE JACQUES-CARTIER) (SD-2021-2607)

Il est proposé d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'ajout d'un étage et à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment commercial situé au 1203, boulevard Curé-Poirier Ouest, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 18 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Modifiée par
VL-220405-10.16

Remplacée par
VL-240813-10.23

VL-210907-10.11

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À USAGE MIXTE INCLUANT UN STATIONNEMENT SOUTERRAIN SITUÉ AU 100, PLACE CHARLES-LE MOYNE (LOT PROJETÉ 6 454 043) (DISTRICT DE SAINT-CHARLES) (SD-2021-2698)

Il est proposé d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la construction d'un bâtiment à usage mixte incluant

un stationnement souterrain situé au 100, Place Charles-Le Moyne (lot projeté 6 454 043), selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 26 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210907-10.12

REFUS DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA RÉFECTION DU STATIONNEMENT SITUÉ AU 1591, BOULEVARD ROLAND-THERRIEN (DISTRICT DU PARC-MICHEL-CHARTRAND) (SD-2021-2602)

Il est proposé de refuser le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la réfection du stationnement situé au 1591, boulevard Roland-Therrien, tel que présenté aux motifs suivants :

- Certains îlots de verdure existants ont une largeur de plus ou moins 2 mètres, alors que le règlement de zonage exige une largeur de 5 m x 5,50 m dans le cas d'une rangée simple et 5 m x 11 m dans le cas d'une rangée double;
- Davantage d'arbres doivent être plantés sur le site et les dimensions des baies de plantations exigées doivent être augmentées;
- Retirer des espaces de stationnement excédentaires afin de bonifier le verdissement du terrain et offrir un espace végétalisé mieux intégré au boulevard Roland-Therrien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-210907-10.13

AUTORISATION D'INSTALLER UN PARC D'AMUSEMENT MOBILE DANS LE STATIONNEMENT DU 825, RUE SAINT-LAURENT OUEST (PLACE LONGUEUIL) (DISTRICT DE SAINT-CHARLES) (SD-2021-2646)

Il est proposé d'autoriser, en vertu de l'article 5.1 c) du *Règlement 01-4501 sur le zonage*, l'installation d'un parc d'amusement mobile, du 30 septembre au 3 octobre 2021, dans le stationnement du 825, rue Saint-Laurent Ouest (Place Longueuil), par l'entreprise Amusement Fun Show inc., tel que décrit au sommaire décisionnel SD-2021-2646.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

VL-210907-12.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil de l'arrondissement interviennent à tour de rôle.

Lors de cette période, Mme Colette Éthier dépose des documents concernant des arbres à conserver.

VL-210907-12.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 20 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La secrétaire de l'arrondissement,

Benoît L'Ecuyer

Marie-Claude Bérubé